

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 14 janvier 2020 à 19 h 00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I./ ADMINISTRATION GENERALE

1. Assemblée – Installation d'une nouvelle conseillère municipale dans ses fonctions
L'assemblée prend acte de l'installation de Madame Sophie DEBAISIEUX DAGORNE dans ses fonctions de conseillère municipale suite à la démission de Madame BADIOU.

2. Budget communal - Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2020
L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 du budget communal.

3. Budget annexe Espace Beaunier – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2020
L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 du budget annexe Espace Beaunier.

4. Budget communal – Approbation du versement de la subvention la commune au Centre Communal d'Action sociale de Villars et de la convention afférente.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant légal à signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de VILLARS et à verser la subvention de 250 000 Euros.

II./ INTERGENERATIONNEL

1. Contrat enfance jeunesse – Réalisation d'un diagnostic global en vue de la contractualisation d'une Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

La commune de Villars a signé depuis 2003 quatre contrats enfance avec la Caisse l'Allocations Familiales de la Loire. Le dernier contrat couvrait la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Il s'agissait de contrats d'objectifs et de co-financement contribuant au développement et à l'amélioration de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans

révolus. La Caf ne renouvelle plus ces contrats, le nouveau cadre d'intervention des CAF étant désormais les Conventions Territoriales Globales (CTG).

Le Conseil municipal approuve le projet de signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Loire et la réalisation au préalable d'un diagnostic partagé que le périmètre suivant : Roche la Molière, Saint Genest Lerpt Saint Priest en Jarez et Villars.

III./ ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE COMMUNAL

1. **Cession** – Approbation de la cession foncière d'un terrain communal, lieu-dit le Marthourey, parcelle AS13 partie B pour 551 m² environ.

Le Conseil municipal approuve la cession de la dite parcelle référencée AS 13 partie B à Mr et Mme SOUZY pour un montant de 3 500 euros l'ensemble et permettant la régularisation foncière nécessaire.

2. **Syndicat Intercommunal des Energies du département de la Loire** – Versement de fonds de concours au SIEL pour la réalisation de travaux d'éclairage du stade de football du haut en LED.

Le Conseil municipal, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'éclairage du stade de football du haut en LED » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Le Conseil municipal approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune fixée à 36 488 €, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

IV./ VIE CULTURELLE

1. **Saison culturelle** – Renouvellement d'une convention avec le Nouvel Espace Culturel de Saint-Priest-en-Jarez.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune de VILLARS et le N.E.C. de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ pour l'achat de places de spectacles auprès de l'équipement culturel et dit que cette convention sera conclue à compter de sa notification au titre de la saison culturelle 2020-2021, pour une durée d'une année renouvelable deux fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois années.

V./ INFORMATIONS DU MAIRE

1/Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des derniers travaux du CME.

2/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Le Maire

Jordan DA SILVA